

**Séance du lundi 30 septembre 2013**

Date de Convocation : mardi 24 septembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2013.09.05 - Rénovation énergétique des bâtiments - Diagnostic énergétique et évaluation préalable - Demande de subvention**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Pascal BORGGO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

**Excusés ayant donné procuration :**

Guillaume LACROIX à Sylviane CHENE, Nadia OULED SALEM à Vasilica CHARNAY, Denise DARBON à Françoise COURTINE, Nicole BARREAU à Elisabeth PASUT, Pascale BONNET SIMON à Pascal BORGGO, Philippe BRICARD à Christian PORRIN, Abdallah CHIBI à Alain BONTEMPS, Véronique COLLET à Evelyne NOLL-FONTENILLE, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

**Absent :**

Emeric THUILLIEZ

**Secrétaire de séance :** Raphaël DURET

**Rapporteur :** Monique DUTHU

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Dans le cadre de l'adoption de son Agenda 21 par le Conseil Municipal du 12 mars 2012, la Ville a indiqué son intention de réduire son empreinte écologique en engageant, entre autres, des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine et d'amélioration des performances énergétiques de ses bâtiments municipaux. Elle cherche ainsi à développer une gestion municipale durable.

Pour rappel, le patrimoine de la Ville comporte 111 sites et 182 bâtiments pour lesquels les consommations énergétiques avaient été évaluées, en 2008, à 24.203 MWh, correspondant à une dépense d'environ 1.530.000 euros (hors abonnements et maintenance) et responsables d'émissions de gaz à effet de serre

estimées à 4.000 Tonnes équivalent CO2 (TeqCO2).

Pour atteindre son objectif, la Ville s'est résolument engagée dans la création et la mise en place, au niveau régional, de la Société Publique Locale (SPL) d'Efficacité Energétique – OSER dont elle est devenue, le 6 décembre 2012, actionnaire fondatrice par décision du Conseil Municipal du 29 octobre 2012.

### **Motivation et opportunité de la décision**

La démarche souhaitée par la Ville s'inscrit parfaitement dans l'objet social de la SPL : effectuer des travaux de rénovation énergétique pour atteindre le niveau « BBC rénovation », dans le cadre d'une approche globale de chacun des sites concernés. Outre l'ingénierie technique, la SPL peut proposer à ses actionnaires une ingénierie financière basée sur un montage de « tiers investisseur » et apporter des garanties de résultats dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE). Ainsi, la Ville peut-elle envisager de réaliser ces travaux sur un nombre de bâtiments plus conséquent et dans un laps de temps plus restreint, ce qu'elle ne pourrait pas faire si sa démarche ne reposait que sur ses propres moyens.

Aussi, la Ville a-t-elle décidé de soumettre un premier lot de 15 bâtiments à une étude préalable, obligatoire, comportant trois phases (pré-diagnostic, diagnostic et évaluation préalable) dans le but de dégager 3 sites prioritaires qui seraient confiés à la SPL en vue de leur rénovation énergétique.

Partenaire associé dans la création de la SPL, outil innovant, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME Rhône Alpes) s'apprête à apporter son soutien financier à la démarche, notamment par le biais de subventions aux études.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à introduire une demande de subvention pour l'étude préalable que la Ville doit mener.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009 engageant la démarche d'Agenda 21,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 12 mars 2012 adoptant l'Agenda 21,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2012 engageant la Ville en tant qu'actionnaire fondatrice de la SPL Efficacité Energétique – OSER.

**Vu** l'avis de la commission Développement durable en date du 4 septembre 2013

### **A L'UNANIMITE des votants (42 voix)**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) – Rhône Alpes.